

Réunion ARIANE (Accompagnement de la restructuration) 12 février 2019

Une foire aux questions de 10 pages, ici en lien, a été discutée. Elle traite :

- des futurs métiers,
- du travail à distance (le renfort des CPR pourra se faire à distance),
- de processus de mutation (on a une esquisse du fonctionnement des CAP préfigurées)
- de l'accompagnement en général

Cette foire aux questions a été mise à jour après que les directeurs ont fait remonter les interrogations lors des écoutes des agents. N'hésitez pas à vos accompagner lors de ces écoutes.

La mise à jour a porté :

- sur les surnombres en terme de Météo-Conseils, la non priorité des ITM sur ces postes, leur ouverture à tous (milieu de page 2 et page 5),
- les règles en CAP préfigurées notamment pour la gestion des priorités (milieu à fin de page 4)
- le cas des IT-Pro, explicité en page 6
- la priorité TSI sur TSE sur des postes TSI est rappelée, mais est valable sauf exception (fin de page 8)
- enfin, la question d'une prime pour des TSM sur des postes où se trouvent à la fois des TSM et des ITM reste ouverte. La réponse semble évidente à la CFDT-Météo : *ce sera vite incontournable !*

Cette réunion ARIANE a aussi beaucoup porté sur la CAP préfigurée : les points essentiels sont repris dans <u>le CR du CTEP du 13 février</u>.

La CAP préfigurée est bien confirmée, mais reportée à l'automne 2019 : elle pourra ainsi comporter les postes de Météo-Conseils, et elle concernera à la fois tous les corps et un maximum de postes.